

Plan de protection HEAD – Genève Mise en place d'un environnement de travail et d'étude sécurisé dès le lundi 25 janvier 2021

Principes généraux

Depuis le lundi 25 janvier 2021, la Direction a décidé que les bâtiments restent ouverts aux étudiant.e.x.s et collaborateur-trice.x.s ayant des raisons valides d'être au travail. Ils.elles peuvent y accéder du lundi au vendredi de 8h à 17h30 – période de présence des huissier.e.x.s et des aides huissier.e.x.s. mais dans tous les cas jusqu'à 20 heures maximum.

Sauf le bâtiment Encyclopédie qui fermera ses portes du lundi 1^{er} février au vendredi 22 février 2021. Les étudiant.e.x.s qui ont prévu de se rendre sur place les deux premières semaines de février sont prié.e.s de s'annoncer à l'avance auprès des assistant.e.s et pour les ateliers, veuillez fixer un rendez-vous auprès des responsables.

Une éventuelle dérogation implique obligatoirement une demande émise auprès du Responsable de filière qui établit une dérogation détaillée et la transmet à Karine De Cecco, référente HEAD-COVID qui en informera la société de sécurité.

Plus spécifiquement, suite aux nouvelles mesures prises par la Confédération et le canton (ME 13.01.21), la direction de la HEAD a décidé que **la fermeture de tous les bâtiments est avancée à 17h30, du lundi 25 janvier jusqu'au vendredi 12 février inclus.**

L'accès aux bâtiments est réservé aux étudiant.e.x.s en remédiation qui préparent leur diplôme Bachelor et Master et à celles.x.-ceux dûment autorisés par leur responsable de filière ou d'orientation. L'accès aux ateliers techniques se fera sur rendez-vous.

De plus, tous les bâtiments de la HEAD ainsi que la bibliothèque et les ateliers seront fermés la semaine, du lundi 15 février au vendredi 19 février 2021; exception faite pour le bâtiment E. L'accès reste néanmoins possible aux collaborateur.trice.x.s.

A partir du lundi 22 février 2021, sauf changement en raison de la situation sanitaire, les étudiant.e.x.s auront à nouveau accès aux bâtiments H, A, D (JF), BH et Encyclopédie jusqu'à 19h30, avec une fermeture à 20h.

Dès le lundi 1^{er} février 2021, les espaces à l'entresol du Bâtiment GD seront accessibles, du lundi au vendredi de 8h à 17h30.

L'application SocialPass est disponible via les smartphones et permet un traçage sécurisé des personnes dans l'ensemble des bâtiments de la HEAD. Les étudiant.e.x.s., les collaborateur-trice.x.s et le public extérieur invitent enregistrent leur présence en scannant le QR Code ou en notant leurs coordonnées sur une feuille de présences qui est disponible à l'entrée de chaque bâtiment pour toutes les personnes qui ne possèdent pas de smartphone. Ces outils permettent d'identifier les personnes présentes au cas où un cas de COVID venait à être déclaré.

Pour rappel, **l'accès aux bâtiments est interdit à toute personne extérieure sans autorisation** expresse de l'administration de l'école (information auprès de l'huissier.e.x et récolte des coordonnées du-de la visiteur.se.)

De manière générale, le respect des règles sanitaires strictes s'impose et nos responsabilités individuelles et collectives sont plus que jamais engagées actuellement.

Il est ainsi de la responsabilité de chaque étudiant.e.x et collaborateur.trice.x de consulter à la moindre suspicion de maladie et, en cas de maladie, de contacter les secrétariats de filières ou le service RH et d'informer les personnes avec lesquels ils.elles ont été en contact.

Renforcement des gestes barrières

Toute personne évoluant dans l'ensemble des espaces, à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments **a l'obligation de porter le masque en permanence**. Il peut uniquement être enlevé lorsque la personne a rejoint sa place de travail ou d'étude et pour autant qu'elle se trouve seule dans l'espace.

Chaque réception est équipée de gel hydro-alcoolique et nous invitons chacun.e.x. à se désinfecter les mains dès son arrivée et à se munir d'un masque mis à disposition.

Depuis le lundi 9 novembre 2020, les étudiant.e.x.s peuvent récupérer auprès des secrétariats des filières, un flacon pocket de gel hydro-alcoolique rechargeable, jusqu'à épuisement de stock.

Tous les espaces sont également équipés de gel hydro-alcoolique pour les mains ainsi que de produits et serviettes afin de désinfecter les surfaces. Chacun.e.x a la responsabilité de laisser les espaces propres et organisés. Nettoyage minimum requis 1 fois par demi-journée.

Les enseignant.e.x.s sont invité.e.x.s à rappeler et à faire respecter les gestes barrières, au début de chaque activité en présentiel.

Les rassemblements – discussions informelles entre collègues, de type pause-café – permettent de réunir jusqu'à 5 personnes maximum, en portant le masque et en gardant une distance de 1.5 mètres.

En cas de non-respect des règles, l'enseignant.e.x ou assistant.e.x. peut exclure l'étudiant.e.x du cours et lui demander de quitter les bâtiments. Il avertira son Responsable de filière qui pourra lui adresser un avertissement écrit. En cas de récidive, un message doit lui être adressé, avec copie à la direction. Il.elle sera alors convoqué.e.x. par le Directeur, avec la possibilité d'une sanction.

Enregistrement des personnes – liste de présences

Depuis le lundi 9 novembre, tous les bâtiments sont équipés du système SocialPass. Afin de signaler sa présence, chaque personne entrant dans l'un des bâtiments de la HEAD doit télécharger l'application SocialPass sur son smartphone et scanner le QR Code qui est affiché à l'entrée, dès son arrivée. <https://www.socialpass.ch/faq-socialpass/>

Les personnes qui ne possèdent pas de smartphone sont priées de s'enregistrer sur la liste de présences, version papier, placée à toutes les réceptions. Nous vous prions de bien vouloir remplir tous les champs.

Nomination d'une référente HEAD–Covid

La direction a désigné **Karine De Cecco**, référente HEAD–Covid, afin d'assurer le respect du plan de protection.

Elle est la personne de contact pour toute question relative aux activités en présentiel et elle répond aux demandes du personnel et des étudiant.e.x.s.

Elle fait remonter à la direction tous les points problématiques (non-respect des règles, difficultés techniques, etc.)

Elle supervise les huissier.e.x.s et les aides huissier.e.x.s pour la surveillance du respect du plan pour tout ce qui concerne les modalités d'application du plan de protection des bâtiments.

Elle se tiendra informée de l'évolution et des mesures sanitaires à appliquer aux niveaux cantonal et fédéral et travaillera de concert avec la direction pour les adaptations du plan de protection si et quand nécessaire.

Karine De Cecco – karine.dececco@hesge.ch – M +41 79 708 79 91

Présence de personnel supplémentaire à l'entrée des bâtiments chargé de veiller au respect du Plan de protection

Les huissier.e.x.s et les aides huissier.e.x.s s'assurent, aux entrées des bâtiments, du bon respect des gestes barrières – désinfection des mains, port du masque, enregistrement des personnes – et ont la responsabilité d'équiper les entrées principales des bâtiments et des espaces fonctionnels.

Les huissiers.e.x.s et les aides huissier.e.x.s circulent dans les étages afin de veiller et faire appliquer les gestes barrières dans les Bâtiments H, A, D, BH, Encyclopédie et GD; tout cela sous la supervision de la référente HEAD-Covid.

Les huissier.e.x.s et les aides huissier.e.x.s ont l'autorité de refuser l'accès aux bâtiments, si une personne ne respecte pas les gestes barrières.

Suite aux nouvelles mesures prises par la Confédération et le canton (ME 13.01.21), la direction de la HEAD a décidé que **la fermeture de tous les bâtiments est avancée à 17h30, du lundi 25 janvier jusqu'au vendredi 12 février.**

L'accès aux bâtiments est réservé aux étudiant.e.x.s en remédiation qui préparent leur diplôme Bachelor et Master et à celles.x.-ceux dûment autorisés par leur responsable de filière ou d'orientation. L'accès aux ateliers techniques se fera sur rendez-vous.

Sauf le bâtiment Encyclopédie qui fermera ses portes du lundi 1^{er} février au vendredi 22 février 2021. Les étudiant.e.x.s qui ont prévu de se rendre sur place les deux premières semaines de février sont prié.e.s de s'annoncer à l'avance auprès des assistant.e.s et pour les ateliers, veuillez fixer un rendez-vous auprès des responsables.

De plus, tous les bâtiments de la HEAD ainsi que la bibliothèque et les ateliers seront fermés la semaine, du lundi 15 février au vendredi 19 février 2021; exception faite pour le bâtiment E. L'accès reste néanmoins possible aux collaborateur.trice.x.s.

A partir du lundi 22 février 2021, sauf changement en raison de la situation sanitaire, les étudiant.e.x.s auront à nouveau accès aux bâtiments H, A, D (JF), BH et Encyclopédie jusqu'à 19h30, avec une fermeture à 20h.

Dès le lundi 1^{er} février 2021, les espaces à l'entresol du Bâtiment GD seront accessibles, du lundi au vendredi de 8h à 17h30.

Ventilation et occupation des espaces

Les salles dans lesquelles des activités se déroulent – salles de cours, salles de conférence, bibliothèque, bureaux, ateliers, cafétérias – **doivent être aérées toutes les heures pendant cinq minutes au minimum.**

En situation d'enseignement, le nombre de participant.e.x.s doit être proportionnel à la taille des espaces et à l'activité. Pour les activités en présentiel (art. 6 de l'Ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de Covid-19 – modification du 28.10.20), les modalités «hybride» ou «demi-groupe en alternance» doivent être privilégiées.

Dans ces espaces, le port du masque est obligatoire ainsi que le strict respect des gestes barrières.

La référente HEAD Covid-19 accompagne le processus et peut être sollicitée à tout moment.

Une communication COVID renforcée

La communication sur les gestes barrières et les mesures engagées par la HEAD sont renforcées sur tous les supports HEAD – sites internet, affiches, écrans électroniques.

Nous proposons, dès le début 2021, des réunions régulières par visio-conférence afin de pouvoir informer de certains dispositifs de soutien qui demeurent encore largement méconnus, en particulier le Dispositif *ad hoc* d'aide financière d'urgence – COVID-19 (plus d'information [aides financières ponctuelles](#)).

Pour un soutien psychologique, le [Service Santé et Psychologie](#) de l'Université de Genève reste à votre disposition et à l'écoute, à distance et en toute confidentialité. N'hésitez pas à les contacter directement sur la [Hotline Psy](#) gratuite T +41 22 379 74 41. D'autres soutiens sont répertoriés sur la [page intranet dédiée](#) de la HES-SO Genève.

Enfin, nous invitons les étudiant.e.x.s qui ont l'intention de voyager durant ces prochaines semaines dans l'une des zones à risques (cf. [liste de pays](#)) de prendre leurs dispositions afin de pouvoir effectuer leur quarantaine de 10 jours **avant** leur retour à l'école. Si cette disposition ne pouvait pas être mise en œuvre, nous vous remercions d'en avertir immédiatement le bureau de la scolarité.

Télétravail des collaborateur.trice.x.s

Dispositions applicables au télétravail pour l'année académique 2020-21 (version 4 – 14.01.21)

En raison de la présence en Suisse de la nouvelle forme de Coronavirus et dans le but de prévenir une troisième vague, le Conseil fédéral impose désormais le recours au télétravail, ainsi qu'il l'a indiqué dans sa conférence de presse du ME 13.01.21. La HES-SO Genève continue de dispenser une part de ses activités d'enseignement et de recherche en présentiel, conformément à l'article 6d de l'Ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière. Cela implique que certains membres du personnel assurent également une part de leurs prestations professionnelles en présentiel lorsque cela est nécessaire à la réalisation des missions de l'institution.

L'organisation et la pertinence des présences doivent être évaluées et supervisées par les chefs de service et les responsables pédagogiques.

Ainsi, dès le lundi 18 janvier 2021 et jusqu'au dimanche 28 février au moins, le télétravail est la règle pour toutes les activités qui peuvent se réaliser à distance. Il n'est pas nécessaire de remplir le formulaire de demande de télétravail. Les activités en présentiel doivent être expressément demandées par la hiérarchie et se dérouler dans le plus strict respect des règles sanitaires. Elles s'organisent de manière à éviter autant que possible les contacts et les déplacements aux heures de pointe. Le port du masque est obligatoire dès que deux personnes se trouvent dans la même pièce. Toutes les autres dispositions de la directive sur le télétravail du PAT s'appliquent.

Accès des étudiant.e.x.s à la bibliothèque, aux magasins et autres ressources

L'accès des étudiant.e.x.s à la bibliothèque, à la tissuthèque, aux magasins audiovisuels, à Infolab, aux mopeurs et à l'atelier reliure est libre et se fait de 9h à 17h. Les places de lecture sont ouvertes, même si leur nombre sera restreint pour tenir compte des règles sanitaires.

Résident.e.x.s en France

Pour les personnes résidant en zones frontalières et soumises à la durée d'isolement, les dispositions du pays de domicile s'appliquent. <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Afin de pouvoir effectuer des déplacements lors du couvre-feu:

- il convient aux étudiant.e.x.s de remplir le formulaire « justificatif de déplacement scolaire durant les horaires du couvre-feu »

<https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/31-12-2020-justificatif-de-deplacement-scolaire-couvre-feu-pdf.pdf>

- il convient au personnel de remplir le formulaire « justificatif de déplacement professionnel durant les horaires du couvre-feu »

<https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/31-12-2020-justificatif-de-deplacement-professionnel-couvre-feu-pdf.pdf>